



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200303-DCM2020_003-DE



Délibération N° 2020-003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Raymond BORIO, Adjoint.
Présents : Mmes, MM. Hugues MARTIN, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 12

Nombre de membres présents : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 12

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où le compte administratif est débattu. Monsieur Raymond BORIO a été élu Président pour la délibération portant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Eau et Assainissement de la Commune.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2019 du budget eau et assainissement de la Commune qui s'établit ainsi :

- SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	93 601.20 €
Recettes	126 234.38 €
Résultat de l'exercice	32 633.18 €
Résultat N-1 reporté	122 957.67 €
Résultat de clôture	155 590.85 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	266 088.61 €
Recettes	260 634.01 €
Résultat de l'exercice	- 5 454.60 €
Résultat N-1 reporté	33 202.56 €
Résultat de clôture	27 747.96 €

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE	183 338.81 €
----------------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, *hors la présence du Maire*, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2019 du budget eau et assainissement de la Commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance : Raymond BORIO, Adjoint au Maire

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2020-003

